



Conférence générale

33e session
Document d'information

Генеральная конференция

33-я сессия
Информационный документ

inf

Paris 2005

General Conference

33rd session
Information document

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
وثيقة إعلامية

Conferencia General

33ª reunión
Documento de información

大会

第三十三届会议
资料性文件

33 C/INF.25

27 octobre 2005

Original anglais/français/espagnol

Discours

de

M. Koïchiro Matsuura

Directeur général

de

l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
(UNESCO)

à l'occasion de la cérémonie de sa réinvestiture
au poste de Directeur général de l'UNESCO

UNESCO, 21 octobre 2005

Monsieur le Président de la Conférence générale,
 Monsieur le Président du Conseil exécutif,
 Excellences, Mesdames, Messieurs,

En ce moment solennel où je m'adresse à vous, je ressens la même émotion qu'il y a six ans, ce sentiment partagé de fierté, devant une confiance si largement renouvelée, et de gravité, devant l'ampleur des responsabilités qui me sont confiées.

Certes, et c'est également un motif de fierté, les engagements que j'avais pris il y a six ans ont été tenus. Je relisais il y a peu les deux « discours programmes » que j'avais prononcés en novembre 1999 devant la Conférence générale, puis le Conseil exécutif, et ce constat s'impose : l'essentiel de la réforme que je me proposais d'engager a été mis en œuvre.

De fait, la « réforme » dont j'avais défini les principaux contours n'avait pas seulement pour but de rationaliser les structures et les processus : plus fondamentalement, elle visait à accroître la pertinence de nos programmes et à asseoir la crédibilité de notre action. Sur ce point, je crois pouvoir dire que nous sommes sur la bonne voie, que certains leaderships ont été consolidés, d'autres ont été regagnés. Et je vois dans la décision des États-Unis de rejoindre l'Organisation 19 ans après l'avoir quittée, et, plus généralement, dans le mouvement ininterrompu d'expansion de l'universalité de l'UNESCO, une preuve tangible de notre crédibilité restaurée. Notre Organisation compte à ce jour 191 États membres, avec l'arrivée récente du Timor-Leste et du Brunéi Darussalam, peut-être dans quelques temps 192, avec, je l'espère, le retour de Singapour, alors qu'elle n'en comptait que 188 à mon arrivée il y a six ans.

Je dis « notre » crédibilité, car je crois que, tous, nous avons une part à revendiquer dans ce succès collectif.

Mes remerciements vont d'abord aux organes directeurs, à leurs présidents successifs, et tout particulièrement aux membres du Conseil exécutif, qui n'ont cessé d'accompagner mes efforts au cours de ces six années. Le soutien indéfectible qu'ils m'ont manifesté, leur confiance, le dialogue qui s'est établi entre nous, ont été pour moi une source de grand réconfort, tant il est vrai que le processus de réforme a eu son lot de décisions difficiles et de nécessaires renoncements.

Les États membres ensuite, qui ont su placer au plus haut de l'agenda international certaines des questions dont traite l'UNESCO, depuis parfois longtemps, et rechercher dans nos domaines de compétence la possibilité de solutions inédites à des défis nouveaux. Le fait que l'Union africaine ait décidé de consacrer son prochain Sommet uniquement à l'éducation et à la culture en atteste bien. Ces six années m'ont permis d'entretenir un dialogue fructueux avec les États membres, grâce notamment aux missions que j'ai effectuées dans plus de 160 pays - tâche éprouvante, s'il en est, mais qui m'a apporté une compréhension inestimable des problèmes réels qui se rencontrent au niveau local, des attentes qui s'expriment et des possibilités qui existent. Et je voudrais souligner de nouveau la qualité des interactions que j'ai pu avoir à cette occasion, tant avec les décideurs politiques qu'avec les membres de la société civile, y compris les médias.

Il est enfin un acteur souvent peu évoqué dans ce genre de cérémonies officielles, mais à qui je voudrais - solennellement - rendre hommage aujourd'hui : c'est le personnel du Secrétariat. Sans lui, rien de ce qui est advenu n'aurait été possible. Car si les États membres fixent le cap, si le Directeur général conduit le navire, la qualité de l'équipage fait la différence. Et cet équipage, je dois le dire, recèle des trésors de dévouement, de dévotion même, à l'UNESCO et à sa mission, qui en font tout le mystère, et aussi toute la fascination, pour celui qui en est le Directeur général. À toutes et à tous, donc - et c'est le moins que je puisse faire aujourd'hui - un grand merci !

J'espère que tous - organes directeurs, États membres et Secrétariat - vous continuerez à m'accompagner de la même manière au cours des quatre années à venir. J'espère aussi que grâce à ce soutien, je serai en mesure, dans quatre ans, d'éprouver la même satisfaction devant la tâche accomplie, au moment où je dresserai le bilan de mon second mandat.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de revenir encore un instant sur mon allocution initiale de novembre 1999. J'y évoquais le concept japonais de *fueki-ryuko* : le *fueki* ou la permanence fondamentale des choses ; le *ryuko*, ou les transformations propres à chaque époque. Et j'ajoutais : « en d'autres termes, ce qui doit changer change, et ce qui ne doit pas changer ne changera pas ». Plus concrètement, le mandat de l'UNESCO, tel qu'inscrit dans le Préambule et à l'Article premier de son Acte constitutif - contribuer à la paix et à la sécurité par l'éducation, les sciences, la culture et la communication - est de l'ordre du *fueki*, de la permanence, puisque chacun, dans cette salle, a eu à cœur d'en souligner l'actualité et la pertinence, soixante ans après la création de l'UNESCO. À une époque caractérisée par un sentiment d'incertitude et de vulnérabilité accrues, la démarche préventive - et donc la visée éducative - qui font la caractéristique distinctive de l'UNESCO sont plus que jamais valides.

Le *ryuko*, c'est ce qui change, ce qui doit changer dans notre façon de concevoir notre action, pour nous adapter aux défis, et aux possibilités, du temps présent. En un mot, c'est la réforme de l'UNESCO, qui doit être un processus permanent, et couvrir aussi bien la théorie que la pratique, les programmes autant que la gestion. À cet égard, la décision que vous avez prise de lancer une réflexion d'ensemble sur l'avenir de l'UNESCO me semble particulièrement opportune. Car elle permettra non seulement de définir la portée et les orientations de la prochaine Stratégie à moyen terme, mais, bien au-delà, d'influencer l'idée que nous pouvons nous faire de l'UNESCO et de son rôle dans la décennie à venir. Et je crois que cette perspective à long terme est indispensable pour fonder les choix et les priorités d'action à moyen terme.

Ceci est d'autant plus vrai que le système des Nations Unies dans son ensemble est l'objet d'un réexamen, sinon d'une remise en question radicale, et qu'il importe que, très vite, l'UNESCO soit en mesure de faire savoir très clairement quelle place elle entend occuper dans ce système en voie de recomposition. Pour ce faire, nous avons une sorte de charte commune que sont les Objectifs du Millénaire pour le développement, avec un horizon à long terme - 2015 -, et une « feuille de route » que constitue le Communiqué final du Sommet mondial de 2005. Jamais sans doute, les leaders du monde entier n'ont défini avec un tel luxe de détails les engagements auxquels ils souscrivaient et les attentes qu'ils plaçaient dans le système des Nations Unies. À nous donc de savoir leur apporter une réponse convaincante, et cohérente.

Pour ce faire, l'UNESCO doit évoluer en une institution dont le leadership est reconnu, non seulement quand il s'agit de coordonner la mise en œuvre d'une année internationale ou d'une décennie des Nations Unies, mais, bien plus fondamentalement, quand il s'agit de conduire, dans les divers domaines de sa compétence et tout particulièrement l'éducation, l'effort conjoint que mène l'ensemble du système des Nations Unies à la poursuite d'objectifs internationalement reconnus, tant au niveau global qu'à l'échelle des pays eux-mêmes.

Dans cette perspective, il devient vital de concentrer, encore et toujours plus, notre action, non seulement sur le noyau dur de nos compétences, mais en ayant à l'esprit deux séries de critères : notre « avantage comparatif » et notre complémentarité avec le reste du système des Nations Unies, notamment au niveau local.

Pour ce qui est de notre avantage comparatif, sa définition varie bien sûr en fonction des époques et des contextes. Je crois qu'il tient, aujourd'hui, en trois caractéristiques qui nous placent dans une position unique pour aborder la complexité du futur.

Ces trois caractéristiques ont pour noms :

- aptitude à l'intersectorialité ;
- aptitude à anticiper les événements et à s'y préparer ;
- aptitude à bâtir des partenariats multiples.

Certes, beaucoup a été fait au cours des dernières années pour tirer bénéfice de ces trois types d'aptitude. Mais il nous faudra à l'avenir leur donner une impulsion beaucoup plus vigoureuse, car ils nous permettront sans aucun doute de faire la différence et d'imposer le caractère spécifique de notre Organisation.

L'intersectorialité est un atout potentiel de l'UNESCO : toujours invoquée, elle a rarement été atteinte. Et pourtant, l'étendue de nos domaines de compétence, longtemps considérée comme un handicap, pourrait se révéler, aujourd'hui ou demain, un atout décisif, face à un monde où les maîtres mots sont complexité, interrelations, interdépendance. Notre valeur ajoutée se mesurera certainement à notre capacité de conjuguer les disciplines, les approches et les méthodes de manière effective. Cela ne pourra résulter que d'un effort délibéré, privilégiant le travail d'équipe, les groupes ad hoc, la mise en réseau, et surtout, la communication interne.

L'aptitude à anticiper les événements et à s'y préparer est certainement une des compétences les plus essentielles à développer chez les jeunes générations. C'est sans doute un des talents que l'UNESCO a le plus cultivés depuis toujours, parce que, depuis toujours, l'UNESCO privilégie la prévention sur le traitement. Or la prévention, qui consiste à anticiper l'événement et à préparer la réponse, est aujourd'hui unanimement invoquée. Il s'agit là d'un état d'esprit, qui suppose d'être à l'écoute des forces du changement afin de mobiliser les énergies pour y faire face, et pas simplement d'y réagir ; cela implique une utilisation optimale du savoir, de l'information, de l'expérience et des bonnes pratiques afin de permettre à chacun d'être un véritable acteur, et non un spectateur passif, du changement. C'est tout ce à quoi l'UNESCO s'applique.

Enfin l'UNESCO a une vocation toute particulière, au sein du système des Nations Unies, à agir comme un « ensemblier », c'est-à-dire à rassembler des partenaires multiples : gouvernementaux et non gouvernementaux, publics et privés, qui unissent leurs compétences et leurs ressources autour d'un même objectif du fait de la présence, et de la caution, de l'UNESCO. C'est là un atout considérable, qui a assuré le succès des sommets mondiaux réunis par l'UNESCO où gouvernements et société civile ont trouvé les modalités d'un dialogue constructif. Depuis quelque temps, nous avons su élargir notre coopération, au-delà du réseau que constituent nos relais traditionnels - ce que j'ai appelé la « famille UNESCO » : commissions nationales, chaires UNESCO, centres de catégorie II, clubs et associations, comités nationaux des programmes intergouvernementaux, etc. Elle s'étend désormais à de nouveaux acteurs et de nouveaux partenaires, y compris le secteur privé. Une telle diversité de partenaires et de modalités de partenariat ajoute considérablement à la flexibilité de notre Organisation. Nous avons commencé, au cours des dernières années, à progresser sur cette voie, mais il nous faut à présent une vision stratégique à long terme pour déterminer ce que nous souhaitons réellement bâtir avec le secteur privé.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

C'est en cultivant les points clés de l'avantage comparatif de l'UNESCO que nous développerons notre caractère distinctif et que nous apporterons la « valeur ajoutée » que les simples structures et mandats ne peuvent fournir. Permettez-moi de vous donner quelques exemples de la façon dont nous pourrions réaffirmer notre rôle moteur, dans le cadre de notre mandat fondamental et de nos compétences essentielles, en mettant l'accent sur ces trois dimensions dans nos actions à venir.

Commençons par **l'éducation**. Au cours de la présente session de la Conférence générale, nous avons réaffirmé que l'Éducation pour tous (EPT) était la priorité des priorités de l'UNESCO. L'EPT, bien sûr, ne consiste pas seulement à étendre la couverture des systèmes éducatifs : il s'agit également de faire de l'éducation une stratégie visant à améliorer la vie des personnes et à développer leurs communautés et sociétés.

C'est pourquoi l'UNESCO a un rôle unique à jouer dans le domaine de l'éducation, dans la mesure où tous ses objectifs sont de nature éducative et que, dans le même temps, elle s'occupe de beaucoup d'autres domaines. Elle est la seule organisation internationale s'intéressant à l'éducation qui puisse faire appel de la sorte à d'autres apports et orientations sectoriels. Le défi à venir, cependant, consiste à mettre en évidence de façon plus visible et plus efficace les interconnexions et les interactions entre les diverses contributions sectorielles.

Il s'agit là d'un aspect primordial pour le rôle de l'éducation - en particulier de l'éducation de base - dans l'élimination de la pauvreté et la réduction des injustices et des inégalités sociales. En effet, l'alphabétisation, la langue et la culture sont étroitement liées. L'énorme potentiel des TIC dans le domaine de l'éducation va également dans ce sens ; elles permettent en particulier de surmonter les problèmes d'accès et de distance ainsi que de favoriser une plus large circulation et une meilleure disponibilité de documents didactiques de grande qualité. En ce qui concerne l'éducation de qualité, qui n'est pas seulement une affaire de résultats cognitifs mais qui concerne également des valeurs, des attitudes et des comportements, une place doit être faite à l'étude scientifique du monde, à l'apprentissage de la vie avec des personnes qui ont des histoires culturelles et linguistiques différentes dans une relation de respect mutuel, à l'apprentissage de nos droits et de nos responsabilités en tant que citoyens d'un pays et du monde, ainsi qu'à l'apprentissage de l'adaptation à l'incertitude et au changement rapide. Nous devons donc rappeler à tous que l'EPT n'est pas seulement une affaire de chiffres mais qu'elle concerne l'apprentissage dans toute sa richesse.

Les partenariats multiples sont certainement appelés à jouer un rôle croissant dans l'EPT, et l'UNESCO s'efforcera de diriger, de faciliter et de promouvoir cette évolution. Dans sa position d'« intermédiaire désintéressé », l'UNESCO est à mon avis bien placée pour mener à bien cette tâche. Le mouvement pour l'EPT repose déjà sur une large assise au niveau international, mais aux niveaux national, régional et sous-régional, il est possible d'étoffer encore les partenariats. La volonté d'atteindre les objectifs de l'EPT d'ici à 2015 suppose que la société civile et le secteur privé, notamment, soient mieux représentés dans les structures où les stratégies et les politiques de l'EPT sont élaborées et traduites dans les faits. En définitive, notre but est de mobiliser l'ensemble de la société et de créer des synergies plus vastes et plus dynamiques au service des objectifs de l'EPT.

Ce qui illustre le mieux le troisième aspect de l'avantage comparatif de l'UNESCO - l'aptitude à anticiper les événements et à s'y préparer - ce sont sans doute les statistiques et analyses fournies par l'ISU et par le Rapport mondial de suivi sur l'EPT. Il y a là des moyens pour

alerter les autorités nationales et leurs partenaires d'EPT quant aux évolutions qui, s'il n'y est pas porté remède, empêcheront d'atteindre les objectifs de l'EPT. L'UNESCO redoublera d'efforts pour obtenir une plus large diffusion des enseignements et des implications de ces informations, en particulier grâce aux conseils en matière de politique donnés aux gouvernements et à l'encouragement du débat d'orientation, surtout aux niveaux régional et sous-régional.

En **sciences exactes et naturelles**, les trois aspects de notre avantage comparatif sont clairement visibles dans le domaine de l'eau - notre objectif principal sur ce terrain - et dans celui des catastrophes naturelles. Dans l'un et l'autre, la question de l'intersectorialité est au cœur de notre démarche, puisqu'elle tient compte des contributions interdépendantes de tous nos secteurs, à des fins d'analyse, de résolution de problèmes et d'élaboration de politiques. La consolidation de notre réseau d'instituts de catégorie 2 devrait permettre de renforcer l'impact de notre travail en la matière. La catastrophe du tsunami de l'océan Indien a montré que l'éducation et la sensibilisation du public devaient faire partie intégrante des systèmes d'alerte rapide et qu'elles devaient être culturellement adaptées pour avoir le maximum d'efficacité.

Dans le même temps, il faut fournir un socle scientifique solide à l'élaboration des politiques. D'où la question de la prévention des catastrophes et de la capacité à y faire face, pour laquelle la science est en mesure de fournir des informations vitales pour l'anticipation et la réponse en temps utile. La connaissance des nappes phréatiques, par exemple, peut être primordiale dans des situations de postcatastrophe où les ressources en eau de surface sont susceptibles d'être contaminées et douteuses. De telles informations peuvent être utiles pour gérer les problèmes complexes liés aux droits transfrontaliers relatifs à l'eau, qui sont considérés comme une source potentielle de litiges et de conflits dans les années à venir.

Les questions de l'eau et des catastrophes naturelles sont également très révélatrices de l'importance stratégique des partenaires pour stimuler les réactions efficaces. Les partenariats multiples, en réalité, sont un vecteur d'intersectorialité et c'est ici que le pouvoir de mobilisation de l'UNESCO, par exemple, peut favoriser la création de circonstances favorables à l'émergence de solutions qui répondent à la complexité des problèmes. En rassemblant les pays, les donateurs bilatéraux, la communauté scientifique et les organisations intergouvernementales à la suite du tsunami de l'océan Indien, l'UNESCO a contribué à façonner une réponse cohérente et coordonnée aux besoins à court terme et à plus long terme en matière d'alerte rapide et de capacité à y faire face.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Comprendre les sociétés et les transformations auxquelles elles sont confrontées afin de mieux nous équiper pour y faire face, telle est la mission des **sciences sociales et humaines**.

Là encore, ce n'est que grâce à des partenariats diversifiés, et en réunissant les conditions de dialogue nécessaires pour répondre aux préoccupations les plus actuelles de la communauté internationale, que l'UNESCO peut exercer sa fonction de forum intellectuel et d'analyse du temps présent.

C'est vrai de l'éthique des sciences et des technologies, et de la bioéthique tout particulièrement, où notre Organisation a réussi à s'imposer comme une plate-forme de discussion unanimement reconnue, travaillant de concert avec la communauté scientifique et l'ensemble de la société civile comme avec les autres institutions du système des Nations Unies.

Les inquiétudes nouvelles auxquelles nous faisons face - développement de nouvelles formes de terrorisme et de violences interethniques, pandémies, crise du dialogue interculturel, menaces sur la sécurité humaine, etc. - rendent nos sociétés plus opaques à elles-mêmes, incertaines de leur avenir et même de leur passé. Il est donc urgent de centrer nos recherches vers des problématiques globales, au cœur des préoccupations contemporaines. Notre démarche en la matière se fonde sur une dimension éthique, centrée sur les valeurs universelles de justice, de liberté et de dignité humaine. C'est pourquoi je suis convaincu que si nous voulons aider à l'émergence de communautés de mémoires librement consenties, ouvertes sur la différence, il nous faudra investir avec rigueur le champ de l'enseignement de l'histoire, du dialogue interculturel et interreligieux.

Dans le domaine de la **culture**, dont nous avons, à l'échelle internationale, le leadership incontesté, il est clair que les trois caractéristiques que j'évoquais précédemment sont particulièrement adaptées pour traiter des différents défis qui se posent à notre Organisation.

La défense de la diversité culturelle, inscrite au cœur de notre mandat depuis soixante ans, a revêtu un caractère d'urgence ces dernières années, à la mesure de la vitesse avec laquelle les processus de mondialisation se déployaient. C'est pourquoi les États membres ont souhaité la placer au rang de priorité principale dans le domaine de la culture pour les années à venir, et l'ont classée au rang de « patrimoine commun de l'humanité » dans la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

C'est dans ce contexte que l'UNESCO a élaboré toute une série d'instruments normatifs visant à protéger la diversité culturelle, qui trouve son expression non seulement à travers les patrimoines, matériels et immatériels, mais aussi dans les formes contemporaines de la créativité. Ce faisant, elle prévient l'avenir de privations irréversibles pour l'humanité, et tente de préserver, dans les formes évolutives inhérentes à la culture, la diversité culturelle de notre monde.

La naissance d'une nouvelle Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est venue parachever l'édifice normatif, et le vibrant soutien que la Convention a reçu de la presque totalité des États membres est un fait sans précédent dans l'histoire de notre Organisation. Je ne peux désormais que souhaiter que les réticences des États qui ne s'y sont pas ralliés disparaissent à l'épreuve des faits, et que leurs craintes, notamment en matière de respect des droits de l'homme et de libre circulation des idées par le mot et par l'image, soient démenties par la manière dont chaque État assurera la mise en œuvre effective de cette nouvelle Convention, qui stipule, en son article 2, que « nul ne peut invoquer les dispositions de la présente Convention pour porter atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales tels que consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme ».

Il faut désormais veiller à ce que tous ces instruments se traduisent dans les faits par une action concrète.

Le champ culturel appelle de notre part une action « hors les murs », et un travail étroit avec tous les secteurs de l'Organisation. Comme cela a été affirmé avec force lors du Sommet de Johannesburg sur le développement durable, la diversité culturelle est en effet indissociable de l'économique, du social et de l'écologique, et constitue une « force collective » au service du développement durable qui doit irriguer non seulement les champs traditionnellement assignés à la culture, mais aussi ceux de l'éducation, de l'économie, de la santé, de l'environnement, des relations internationales. Notre profil interdisciplinaire nous offre une position privilégiée pour donner corps à cette approche complexe, à l'image de ce qu'est la réalité, qui se défie des catégories étanches et ignore les domaines de compétence cloisonnés dans lesquels la recherche se plaît encore trop souvent à évoluer.

C'est ainsi qu'il faudra également agir dans le domaine des langues. L'une des « nouvelles ignorances » révélées par la mondialisation est celle de la langue de l'autre. Dans ce contexte, l'un de nos chantiers majeurs pour l'avenir sera celui constitué par les langues et par le multilinguisme. Il est important que les systèmes éducatifs, les industries culturelles, le cyberspace et la recherche scientifique deviennent des espaces pluriels où chaque langue puisse trouver, avec les valeurs et les connaissances qu'elle véhicule, les moyens de son existence et de son expression. Dans ce sens, les sociétés de l'avenir devront être des « sociétés traductrices », dans un contexte où le local et l'universel dialoguent sans cesse et sans hiérarchisation.

Ces défis ne peuvent être relevés qu'avec la conclusion de partenariats multiples, alliant plusieurs cercles de partenaires qui, rarement, trouvent matière à se rencontrer. Les politiques, bien sûr, mais aussi les chercheurs, les éducateurs, la société civile et ses multiples plates-formes de rencontre, le secteur privé, qui manifeste de plus en plus d'intérêt à contribuer à ces grands chantiers, mais également, et surtout, les populations elles-mêmes, qui sont les acteurs irréductibles de la diversité culturelle.

On le constate dans le domaine du patrimoine mondial, où ce multipartenariat prend une réelle ampleur, mais aussi dans celui du patrimoine immatériel, avec des plans de sauvegarde impliquant toute une série d'acteurs gouvernementaux, non gouvernementaux et locaux, ou encore dans le domaine des industries culturelles, où les projets lancés par l'Alliance globale pour la diversité culturelle attirent un nombre croissant de partenaires tant gouvernementaux que du secteur privé.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le développement de multipartenariats est caractéristique de notre engagement dans le processus du **Sommet mondial sur la société de l'information** (SMSI). Grâce à la promotion des partenariats, l'UNESCO assure la communication entre l'autorité publique, les communautés professionnelles et l'entreprise privée. L'UNESCO continue à prendre fait et cause pour la liberté d'expression et à servir de « caisse de résonance » des préoccupations des médias eux-mêmes. Mais nous nous intéressons aussi aujourd'hui à la promotion des partenariats public/privé pour aider les États membres, en particulier les pays en développement, à acquérir la capacité et la technicité leur permettant d'élaborer des politiques dans ce domaine.

Les multipartenariats sont aussi un creuset de la créativité et des échanges intellectuels. À cet égard, le rôle de l'UNESCO est celui de « courtier honnête » dont la neutralité assure l'existence d'un lieu de rencontre où les échanges d'idées nouvelles, d'innovations et de démarches novatrices peuvent s'épanouir. En jouant son rôle de rassembleur et de catalyseur, l'UNESCO peut aussi faire fonction de chef de file et inspirer une vision.

Cette démarche est illustrée par notre défense du concept de « sociétés du savoir » tout au long du processus du SMSI. Notre objectif est de réorienter les termes du débat vers les questions fondamentales liées à la nature de la société contemporaine et à son évolution. Par-dessus tout, en abordant les considérations de fond que sont l'accès et le contenu, nous avons mis l'accent sur les questions d'intégration, d'équité, de diversité et de liberté d'expression.

Soyons clairs : les sociétés du savoir ne sont pas encore une réalité, dans une grande partie du monde en tout cas. En présentant une vision de ce que ces sociétés pourraient devenir, nous nous efforçons d'élargir l'éventail des choix et des actions possibles et d'insister sur le fait que les grandes lignes du développement social et culturel peuvent encore être infléchies. Notre vision est globale et intersectorielle, car nous sommes convaincus que le savoir est en passe de devenir la force motrice du développement économique et du changement social.

Aujourd'hui, le savoir sous toutes ses formes et sous toutes ses expressions nourrit le développement. Toutefois, les applications du savoir telles qu'utilisées par les processus industriels et technologiques ont un effet ambivalent sur notre monde. Tout le débat sur le **développement durable** repose sur cette ambivalence. Pour l'UNESCO, le développement durable est le domaine par excellence dans lequel notre intersectorialité sera mise à l'épreuve. En fait, le développement durable sera aussi le banc d'essai de notre capacité à établir des partenariats et à mettre en place des mesures de prévention et de préparation aux catastrophes. La Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) en est le cadre général mais, dès le début, nous ne devons pas nous satisfaire d'une conception trop étroite de « l'éducation » à cet égard. En effet, l'éducation vise le savoir et la façon dont il est partagé dans un contexte global où le maître-mot est « l'interdépendance » - entre l'humanité et la nature, entre les nations et les cultures et entre le présent et le futur. Je suis convaincu qu'il revient à l'UNESCO de structurer et d'orchestrer ce débat ; notre pertinence deviendra ainsi incontestable.

Monsieur le Président,

Un autre domaine de travail qui s'offre à l'UNESCO pour les prochaines années est lié à la nécessité de renforcer la cohérence et la **complémentarité** de notre action avec le reste du **système des Nations Unies**, en particulier au niveau des pays. Les synergies et l'intégration des opérations lancées par les institutions du système des Nations Unies dans les situations d'après conflit se sont beaucoup développées ces dernières années, et l'UNESCO a joué son rôle. Ce qui était autrefois l'exception est maintenant devenue la règle.

Je suis donc bien décidé à renforcer les liens avec tous nos partenaires du système des Nations Unies - les fonds, programmes et autres institutions - et en particulier les organisations apparentées que sont les autres institutions spécialisées avec lesquelles nous avons de nombreux points communs aux niveaux conceptuel et opérationnel. Les quatre prochaines années seront essentielles pour mettre en place les conditions propices et assurer une contribution et un impact soutenus de la part de l'UNESCO, en particulier dans la lutte contre la pauvreté qui, pour beaucoup, est la tâche prioritaire de la communauté internationale. Nos efforts doivent être poursuivis pour convaincre tous nos partenaires que la pauvreté est non seulement un phénomène monétaire, mais aussi un phénomène qui a des paramètres distincts liés à l'éducation, aux sciences et au savoir, à la culture et à la diversité culturelle, à l'accès à la communication et aux médias, y compris la liberté d'expression. Il nous faudra structurer clairement nos compétences fondamentales et nos aptitudes à aider les pays en développement à acquérir les capacités et à développer leurs propres stratégies nationales cohérentes de développement.

Je suis persuadé que le rôle des institutions spécialisées au niveau des pays va se développer dans les prochaines années. Ces institutions sont en mesure d'apporter des contributions concrètes au développement dans les États membres qui ne peuvent être fournies par les fonds et programmes des Nations Unies. Les institutions spécialisées, selon moi, seront de plus en plus sollicitées et on leur demandera d'entreprendre des analyses et de surveiller les tendances dans leurs domaines de compétence, ce qui leur permettra de contribuer à l'élaboration des politiques et au renforcement des capacités. L'UNESCO et d'autres institutions spécialisées sont en mesure de créer un climat propice à la définition des politiques reposant sur des informations factuelles dans un cycle d'améliorations continues, s'appuyant sur le suivi, la recherche et l'évaluation de l'efficacité des programmes. L'UNESCO, par conséquent, doit acquérir rapidement les moyens de jouer un rôle actif au niveau des pays dans les domaines de la statistique, du plaidoyer et du dialogue, en plus de son rôle traditionnel qui est de fournir des avis en matière de politiques, de renforcement des capacités et d'élaboration de plans et de programmes. L'UNESCO n'est pas, et ne sera jamais, une institution de financement, mais elle doit garder un rôle dans l'exécution de projets concrets, là où

son expertise est indéniable, sans parler de son rôle d'organisateur et d'intermédiaire désintéressé, en s'appuyant sur sa réputation d'indépendance et d'impartialité.

C'est pourquoi, à mon avis, le domaine de la décentralisation est une véritable priorité. La conception en est désormais achevée, les fondations sont en place et les principaux outils sont disponibles, mais il faut maintenant un bond qualitatif qui implique de renforcer les moyens financiers, de développer et d'améliorer les ressources humaines, et de renforcer l'autorité et la capacité à prendre des initiatives, tout en assurant un plus grand contrôle et davantage de discipline. Nous devons être reconnus et appréciés comme un partenaire efficace, attentif aux besoins des États membres et membre respecté de l'équipe des Nations Unies au niveau des pays. Relever ce défi est pour moi un engagement personnel - les quatre années qui viennent doivent marquer des progrès décisifs dans ce domaine.

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

J'ai souhaité partager avec vous mon enthousiasme et ma détermination, que n'ont pu affaiblir ni la perspective de turbulences futures, ni les difficultés que nous venons de traverser.

Permettez-moi de préciser à cet égard que l'UNESCO n'a d'autres batailles, d'autres objectifs ni d'autres rêves que ceux de la communauté internationale au service de laquelle elle se consacre. Mon rôle, tel que je le conçois, consiste à offrir aux États membres une instance publique de discussion et de médiation. En ce sens, l'UNESCO ne peut intervenir en tant qu'acteur dans un conflit, et si un conflit venait à se produire, elle ne pourrait tout au plus qu'en être le théâtre.

Le point d'équilibre entre les intérêts nationaux, régionaux et internationaux est difficile à trouver, car il se déplace en fonction des enjeux en présence et des caprices de l'histoire. Cependant, il est essentiel que notre Organisation n'oublie jamais de rechercher cet équilibre. Tel est du moins l'idéal que je crois avoir su transmettre, et j'espère continuer à le faire à l'avenir. Je crois comprendre que vous partagez cette même vision, puisque vous m'avez fait l'honneur de me réélire à la tête de cette Organisation pour les quatre années à venir.

En résumé, c'est peut-être aujourd'hui l'occasion de répéter ce que vous savez déjà : je suis heureux et ému d'être le Directeur général de l'UNESCO, en particulier au moment où notre Organisation célèbre son 60^e anniversaire.

Dans ma culture, quand une personne atteint l'âge de 60 ans, nous disons qu'elle commence une nouvelle vie. Je ne sais pas si l'UNESCO commence maintenant une vie nouvelle. Mais comme je suis Japonais et que j'ai connu dès l'enfance les terribles conséquences de la guerre, l'année 2005 a pour moi une signification particulière. Il y a 60 ans s'est achevée la Seconde Guerre mondiale et le monde a découvert l'horreur absolue.

C'est alors que la communauté internationale a proclamé sa décision de faire tout le nécessaire pour éviter que ne se répètent les atrocités commises pendant la guerre. De cette volonté de paix sont nées les Nations Unies. Cette même détermination a donné naissance à l'UNESCO, institution créée pour forger la paix, une paix qui devait être durable parce qu'elle allait élever ses défenses au plus profond de l'esprit humain.

C'est de ces expériences de l'enfance qu'est née ma volonté de consacrer toute ma vie au service de la paix. C'est pourquoi le renouvellement de mon mandat de Directeur général de l'UNESCO est la récompense suprême de ce dévouement. Je m'engage donc à continuer la tâche de

moderniser et d'adapter l'Organisation à l'évolution du monde, pour que jamais ne se répètent les horreurs de ce conflit.

Comme je l'ai souligné en de nombreuses occasions, l'UNESCO est un paradoxe exaltant. Paradoxe d'une organisation à vocation locale et mondiale à la fois, lieu privilégié d'échanges intellectuels à l'échelle mondiale, mais dont le rayonnement repose sur la collecte de savoirs empiriques, institution à la recherche d'une « civilisation de l'universel », pour reprendre l'expression d'un de mes illustres prédécesseurs, et néanmoins militant pour la diversité culturelle.

Tel est sans aucun doute le mystère de cette Organisation, qui fait en même temps son charme irrésistible : une conviction claire que l'universel, qui doit être notre aspiration, ne peut se construire que sur la somme de nos diversités, et que le savoir, pour être global, doit se nourrir de la multiplicité des connaissances locales, de même que la lumière qui illumine le monde est la synthèse des couleurs de l'arc-en-ciel.

Merci beaucoup.